



LES NOUVELLES DU CPAS

Se loger aujourd'hui : un vrai casse-tête

CPAS : Grand Place, 8 - 6920 Wellin • 084 38 89 85 | Présidente du CPAS : 0475 62 39 77 • therese.mahy@wellin.be

1. Le rôle du CPAS est de veiller à ce que chaque personne qui réside sur le territoire communal puisse vivre conformément à la dignité humaine. Cela signifie au minimum de pouvoir se loger, se nourrir, se soigner, se vêtir et se déplacer. Cela est bien sûr valable pour tous les membres de la famille. L'accès à un logement décent et abordable revêt donc une importance capitale dans l'optique de l'inclusion sociale.

2. Aujourd'hui, la recherche d'un logement est un casse-tête pour le demandeur, mais aussi pour l'équipe du CPAS. Quelles en sont les raisons ? La plupart des personnes que nous rencontrons sont dans l'incapacité d'acquiescer un logement. Leur situation précaire liée aux accidents de la vie (séparation, isolement, vieillesse, perte d'emploi...) les oblige donc à louer un bien. Or, la crise sanitaire, le peu de logements disponibles, l'augmentation du coût de la vie renforcent les difficultés d'accès au logement. Le revenu disponible des Belges a effectivement progressé, mais pas à hauteur des prix immobiliers qui ont grimpé de 8%.

3. Comment le CPAS peut-il aider ?

→ Soutien dans la recherche d'un logement par la consultation des sites d'annonces immobilières, l'inscription dans les sociétés de logement sociaux et les agences immobilières sociales, prise de contact avec les propriétaires.

→ Aide au paiement du premier loyer et à la garantie locative :

- Soit via l'introduction d'une demande de prêt spécifique garantie locative à 0% auprès de la Société Wallonne du Crédit Social (<https://www.swcs.be/louer/>)

- Soit via l'octroi d'une garantie locative CPAS qui consiste à se porter garant pour le montant de la garantie le temps pour le locataire de reconstituer la somme sur un compte bancaire.

→ Pour les personnes sans-abri :

- Aide à la recherche d'une maison d'accueil (prise de contact, prise en charge des frais d'hébergement)
- Possibilité de mise à disposition d'un logement de transit pour une période de 6 mois renouvelable 1x dans l'attente de retrouver un logement stable
- Octroi d'une prime d'installation lorsqu'une personne sans-abri retrouve un logement

→ Aide administrative en vue de l'obtention de différentes primes liées au logement (ADEL, MEBAR, etc.)

→ Pour nos aînés :

- Le CPAS met en location 6 pavillons adaptés aux personnes âgées à Chanly. Ces bâtiments construits en 1976 ont été rénovés avec la mise en place de panneaux photovoltaïques, la rénovation complète des salles de bain et l'installation de nouveaux chauffages. Ces logements sont donc plus fonctionnels et dotés de meilleures performances énergétiques. Ils se situent en face de la maison de repos du Val des Seniors.

- Il arrive un moment où la personne âgée ne peut plus rester à domicile, malgré des aides de la famille ou autres. Le séjour dans une maison de repos reste alors la seule alternative. Soit la personne paye la location avec ses propres ressources, soit elle fait appel aux débiteurs alimentaires pour compléter le montant trop élevé. Si malgré cela, le paiement ne peut s'effectuer entièrement, le CPAS complète sous certaines conditions le déficit.

4. Vous avez un bien à louer ? Le confier à l'AIS est une réelle opportunité.

L'AIS ou Agence Immobilière Sociale est une ASBL agréée et subsidiée par la Région Wallonne, elle est de plus soutenue par la Province de Luxembourg et les communes associées. L'AIS est une association qui agit comme intermédiaire entre les propriétaires bailleurs et les locataires à revenu plus faible qui sont en recherche d'un logement.

L'objectif principal est de favoriser la mise à disposition d'immeubles salubres issus tant du parc privé que public en vue de répondre à la demande de logements de qualité à un prix modéré.

Les propriétaires confient leur bien à l'AIS par le biais d'un mandat de gestion. Le loyer des biens mis en location par l'AIS est inférieur aux loyers pratiqués sur le marché classique, néanmoins, pour les propriétaires, la location offre une sécurité de revenu ainsi qu'un accompagnement et un suivi gratuits.



Une soirée d'information sera organisée le mercredi **28 septembre à 20h à la MDA** avec la participation de la directrice de l'Agence immobilière sociale du centre Ardenne et la société « Ardenne et Lesse ». **Invitation à toutes et tous et participation gratuite.**